

Le *maintien de la paix*, comme nous le concevons, a lieu dans un environnement où les parties à un conflit s'entendent sur une cessation des hostilités. Cela a été le cas à Chypre, sur les hauteurs du Golan et dans la première opération de la FORPRONU en Croatie. Comme je l'ai mentionné plus tôt, toutefois, le maintien de la paix vise aujourd'hui des objectifs qui vont bien au-delà de la supervision d'un cessez-le-feu. Dans le cas de la Somalie (tel qu'il a été abordé à l'origine par le Conseil de sécurité) et de la Bosnie-Herzégovine (FORPRONU II), le maintien de la paix visait initialement à protéger l'aide humanitaire dans des conditions de conflit. Au Salvador, la mission de maintien de la paix était essentiellement politique et liée aux droits de la personne; il y avait parfois plus de civils et d'agents de police en place que de militaires. En Namibie, à partir de 1989-1990, les opérations consistaient à superviser la création d'un nouvel État, tandis qu'au Cambodge, elles visent essentiellement à faire fonctionner le pays en attendant que les factions en conflit passent d'une rivalité militaire à une rivalité politique.

Nous avons actuellement 4 700 hommes et femmes qui participent aux opérations de l'ONU ainsi que des agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et des civils. Nos plus grands contingents sont affectés aux deux missions de la FORPRONU dans l'ancienne Yougoslavie (2 400 militaires et civils) et aux opérations au Cambodge, à Chypre et dans les hauteurs du Golan. Notre quote-part des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en 1992-1993 s'élèvera à environ 100 millions de dollars, sans compter la valeur de la contribution des troupes en terme d'augmentation des coûts et d'autres dépenses directes.

Si les opérations de rétablissement ou de maintien de la paix échouent, la cinquième option, l'*action coercitive*, peut être retenue. L'action coercitive a été sanctionnée par l'ONU, en vertu du chapitre VII de sa Charte, seulement en dernier ressort, les principaux exemples étant la Corée, le Congo, la guerre du Golfe et la Somalie. Le Canada a pris part à des actions coercitives des Nations Unies; actuellement, notre contingent le plus important se trouve en Somalie, où nous avons 1 300 militaires, dont un bataillon d'infanterie et un navire de la marine canadienne. En Somalie, comme dans de nombreux autres cas, l'action coercitive vise à créer un climat sûr dans lequel la paix puisse être rétablie et les opérations de secours exécutées. L'action coercitive a également été envisagée dans le cas de l'ancienne Yougoslavie. La situation y est radicalement différente de celle de la Somalie, toutefois, et il est généralement reconnu (notamment par le nouveau gouvernement américain) qu'imposer un règlement politique par la force militaire n'est probablement pas une solution viable à long terme.

Enfin, l'«Agenda pour la paix» des Nations Unies mentionne le concept de la *consolidation de la paix*. Il ne suffit pas toujours de mettre fin à un conflit, soit par l'instauration et le maintien